

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 janvier 2017,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux postes ci-après, au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique :

- Directeur Général de l'Agence Nationale de Protection Civile :
Monsieur **DAGOU Aristide Makpondéou** ;
- Directeur Général de l'Etat Civil :
Monsieur **KONTI Iropa Joseph N'Goabi** ;
- Directeur Départemental de la Police Nationale du Borgou :
Monsieur **BIO SOUROU Orou Nam** ;
- Conseiller Technique aux Affaires Intérieures et des Cultes :
Monsieur **AÏSSI César** ;

- Conseiller Technique à l'Etat Civil :

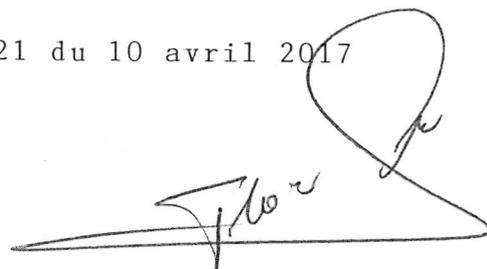
Monsieur **HOUHA André Didier**.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22^e du 10 avril 2017

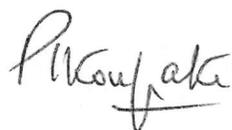
Par le Président de la République,

Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



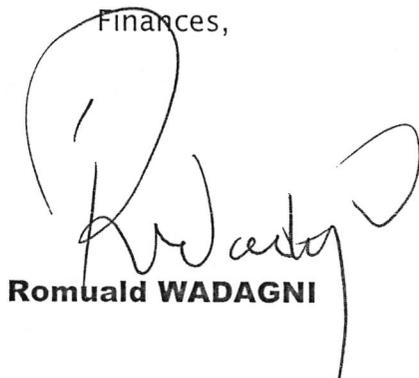
Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA